

RAPPORT DE LA SESSION THEMATIQUE III

«ACCES AUX MEDIAS ET PLURALISME POLITIQUE»



SESSION THEMATIQUE III: ACCES AUX MEDIAS ET PLURALISME POLITIQUE

Les participants ont souligné le rôle stratégique des médias dans la construction démocratique et d'engager l'opinion publique contre les idées anti-démocratiques quelles qu'elles soient. Une information libre, publique et diversifiée est le meilleur moyen d'ouvrir l'espace public aux débats qui caractérisent la démocratie. A cet égard, ils ont souligné la responsabilité de l'ensemble des médias dans la promotion du débat démocratique, de la participation citoyenne, de l'éducation civique, ainsi que son rôle dans la promotion de la transparence au sein de l'ensemble des sphères de la société.

Plusieurs participants ont noté, néanmoins, que dans le contexte des sociétés largement touchées par l'analphabétisme, la mainmise de l'Etat sur la radio et la télévision – qui jouent un rôle prépondérant dans la formation de l'opinion publique – peut être de nature à biaiser le jeu démocratique et l'égalité des chances entre intervenants politiques. Dans ce contexte, l'ouverture de l'espace audio-visuel dans les pays participants serait un atout et une garantie supplémentaire dans la perspective du renforcement des processus de développement démocratique.

En soulignant le rôle prépondérant des médias dans la communication politique et la formation de l'opinion publique, les participants ont noté l'évolution perceptible dans l'ensemble des pays de la région. En particulier, la multiplication des chaînes satellitaires a contribué à la diversification des sources d'information.

Pour autant, il a été souligné que malgré l'évolution du champ médiatique et les facilités offertes par les nouvelles technologies de l'information (chaînes satellitaires, Internet), la télévision et la radio nationales publiques demeurent des vecteurs essentiels de communication politique, qui ne sauraient être ignorés, dans les pays de la région et en particulier dans le contexte électoral. D'où l'importance de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer un accès égal aux médias publics et les inciter à favoriser l'équité entre les différents groupes politiques.

Ces mesures devraient idéalement s'inscrire dans le cadre d'un dispositif global protégeant la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse. Outre les acteurs politiques, il appartient aux journalistes d'utiliser ces libertés à bon escient. Dans ce sens, les participants ont souligné l'importance de renforcer les capacités des professionnels de l'information d'une manière générale, à la fois sur les plans technique et conceptuel.



Compte tenu de ce qui précède, les participants à la Session Thématique III sur «*Accès aux médias et pluralisme politique*», concluent que:

1. Une information libre, citoyenne et diversifiée est le meilleur moyen de faire vivre l'espace public de débat qui caractérise la démocratie;
2. L'ouverture et la libéralisation de l'audiovisuel public dans les pays de la région serait un atout et une garantie supplémentaire dans la perspective du renforcement des processus de développement démocratique. La question du financement indépendant des médias devrait être traitée;
3. Compte tenu du rôle stratégique de l'audiovisuel public dans les pays de la région, il serait utile de mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer un accès égal aux médias publics et inciter ceux-ci à favoriser l'équité entre les différents groupes politiques;
4. Le renforcement des capacités des professionnels de l'information d'une manière générale et des journalistes en particulier, à la fois sur les plans technique et conceptuel, peut contribuer à améliorer la qualité des médias et esquisser ainsi les bases de la démocratie;
5. Les gouvernements sont invités à instaurer des systèmes de vérification crédible et efficace afin d'évaluer les progrès réalisés dans la promotion de la liberté de presse. Il est nécessaire de protéger les journalistes de toute forme de mauvais traitement, en mettant en place toutes les garanties juridiques appropriées. Un cadre juridique devrait également être mis en place afin d'assurer un fonctionnement responsable des médias;
6. Le dialogue entre les gouvernements et les organisations de la société civile, relatif aux médias, devrait être encouragé et promu, afin de procéder à un échange d'expériences et de pratiques optimales au niveau national, régional et international, en vue d'établir un partenariat plus efficace;
7. Les gouvernements et les acteurs non étatiques de la région sont invités à développer ensemble des stratégies nationales en vue d'identifier et de résoudre les problèmes affectant la liberté de presse et à mettre en place des plans d'action globaux, de préférence dans des délais raisonnables et avec des indicateurs de progrès précis.